

FABIEN ROUSSEL
DÉPUTÉ DU NORD

ref. : FR 2023 - 101

Monsieur François BRAUN
Ministre de la Santé et de la Prévention
14, avenue Duquesne
75007 PARIS

Bruay-sur-l'Escaut, le 11 mai 2023

Monsieur le Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur la question de la rémunération des agents hospitaliers travaillant les 1^{er} mai.

Le 1^{er} mai 2022, vous vous étiez prononcé en faveur d'un doublement de cette rémunération des personnels soignants qui, par nécessité de service, doivent assurer leur activité professionnelle lors de ce jour férié et chômé.

En outre, interrogé par les organisations syndicales, vous leur aviez réaffirmé cet engagement, par le biais d'un courrier en date du 9 janvier 2023.

Toutefois, il apparaît que cette disposition n'a pas été mise en œuvre uniformément dans l'ensemble des établissements et services publics de santé. En effet, il semblerait qu'aucune disposition financière n'ait été prévue pour permettre aux structures publiques, dont les budgets sont déjà fortement contraints, d'honorer cette évolution salariale.

De ce fait, les litiges entre agents ayant travaillé le 1^{er} mai et employeurs se multiplient.

Aussi je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître les mesures que le gouvernement entend mettre en œuvre afin que l'ensemble des établissements et services publics de santé puissent assurer le doublement de la rémunération des agents ayant travaillé le 1^{er} mai dernier et celle des soignants qui, à l'avenir, seront amenés à assurer leurs fonctions lors de ce jour férié.

En vous remerciant par avance pour les prolongements que vous réserverez à la présente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Bien à vous

Fabien ROUSSEL
Député du Nord